



CLUB NAUTIQUE DE CHOISY LE ROI

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur est complémentaire aux statuts du CNCR, en cas de litige ces derniers font foi.

(Les statuts sont accessibles sur simple demande)

Fonctionnement Général

Le Club est une association loi 1901 qui regroupe des personnes poursuivant un but commun : pratiquer et faire pratiquer la voile.

Le club fonctionne sur l'année civile.

Adhérer :

Le renouvellement d'adhésion s'effectue du 1er janvier au 31 janvier de l'année en cours.

Les nouvelles adhésions peuvent être faites toute l'année. Il faut avoir rempli et signé la fiche d'inscription et être à jour des cotisations.

Ouverture du club :

Le club est ouvert les mercredis de 14h à 18h, les samedis et les dimanches de 14h à 20h (été) et de 14h à 18h (hiver), sauf les jours de régates, voir avis de course.

Responsabilité :

Seules les personnes désignées par le Comité Directeur du club comme "responsables" sont habilitées à ouvrir le club. La personne est responsable de l'ouverture jusqu'à la fermeture, elle peut cependant "passer le relais" durant la journée à un autre responsable.

Le responsable a autorité pour ouvrir et fermer le club. Il a également autorité pour interdire et / ou restreindre la navigation.

Il est également responsable du matériel, de l'application du présent règlement et du respect des conditions de navigation imposées par le règlement du Parc.

Pour éviter les mauvaises surprises consécutives à des abordages ou tout autre accident lors d'une pratique libre, encadrée, en entraînement ou en compétition, il est fortement recommandé aux adhérents licenciés de souscrire à l'option "[rachat de franchise](#)" auprès de la FFVoile¹.

Règles liées à la navigation :

Toute personne qui ne navigue pas dans le cadre d'un cours dispensé par un moniteur, navigue sous sa propre responsabilité.

Les enfants mineurs qui ne participent pas à un cours dispensé par un moniteur naviguent sous la responsabilité de leur tuteur légal (autorisation parentale).

Seules les personnes justifiant à minima d'un niveau 2 FFVoile, ou dont l'aptitude a été reconnue par un moniteur de voile ou un membre du comité, peuvent pratiquer une navigation libre sur les supports du club

La navigation libre ne peut être pratiquée que si les conditions de sécurité minimales sont réunies (bateau sécu à l'eau, présence d'au moins un autre membre du club).

En pratique libre, chaque navigateur doit être titulaire d'une licence de voile (FFV).

Bateau de sécurité :

L'utilisation du bateau de sécurité est réservée aux personnes autorisées par le Comité Directeur. Cette utilisation se fera vêtu d'un gilet de sauvetage, coupe circuit relié au conducteur. Une pagaie doit se trouver à bord. du bateau sécu.

Équipement :

Selon les conditions climatiques, un équipement adapté sera porté sur les bateaux (shorty, combinaison néoprène ou sèche, ...). Si tel n'était pas le cas, la navigation peut être refusée.

Le port du gilet est obligatoire dans le cadre des activités du club se déroulant sur l'eau.

Les shortys et combinaisons mis à disposition par le club sont à déposer dans le bac de rinçage. Ils sont à disposition pour une utilisation ponctuelle de dépannage.

A l'exception des gilets d'aide à la flottaison et des ceintures de trapèze, l'équipement des pratiquants est à la charge des adhérents.

Pour des raisons de sécurité, le port de chaussures est fortement recommandé dans les locaux, autour du club, sur les pontons et sur les bateaux.

¹ La licence FFVoile vous protège en cas de dégâts causés lors d'un abordage ou autre accident en appliquant une franchise de 300€. Cette franchise ne sera pas prise en charge par le CNCR même si l'accident implique un bateau club. L'option Rachat de franchise est de 19€. Elle est à prendre individuellement sur le site de la FFVoile, espace licencié.

Utilisation des bateaux du club pour des évènements extérieurs :

L'utilisation des bateaux du Club pour participer à des manifestations sur d'autres plans d'eau est soumise à l'autorisation d'un responsable et doit être limitée autant que possible à la durée de la manifestation.

Les conditions de transport seront conformes à la loi et sous la responsabilité du licencié, de son représentant légal (mineurs), ou de l'entraîneur.

Les remorques utilisées seront adaptées aux bateaux transportés.

Les bateaux seront utilisés dans le strict respect des règles de navigation fixées par la structure organisatrice de l'évènement.

Bonnes pratiques :

Le Club a une vocation sportive et met en avant les valeurs premières du Sport : Convivialité, Amitié, Respect, Entraide.

Par conséquent tout sujet hors du cadre sportif - propagande politique, propos racistes, sexistes, injurieux, ...-, et tous fauteurs de troubles n'ont pas leurs places au sein du Club et seront sanctionnés, voir exclus.

De même que toute altercation physique, quelle qu'en soit la cause, entraînera une révocation immédiate et définitive du Club.

Le bon fonctionnement et la convivialité du club est la responsabilité de tous. Les membres sont priés de respecter le matériel mis à leur disposition, en le rangeant correctement, et d'aider à sa maintenance soit en participant à l'entretien et aux réparations, soit en signalant un éventuel problème.

De même dans le cadre de leurs disponibilités et possibilités, les membres du Club sont invités à participer à l'organisation d'évènements (aide aux déroulement des régates, sécurité sur l'eau, avitaillement,...)

Matériel mis à disposition :

Le matériel acheté par le club (cordages, manilles, voiles, roues...) est à destination des bateaux du club. Il ne doit dans aucun cas être utilisé à des fins personnelles.

Chaque membre est responsable du matériel qu'il utilise et doit ranger celui-ci après utilisation.

Les personnes responsables d'un dommage matériel, ont une obligation de réparer ou contribuer à la réparation.

Par ailleurs, toute dégradation volontaire ou par négligence expose l'auteur à des sanctions et au remplacement du matériel en question.

Cuisine :

Le club met à disposition de ses membres un espace cuisine avec cafetière, réfrigérateur, gazinière, évier, vaisselle. Chaque utilisateur s'engage à nettoyer espace et accessoires après utilisation.

A l'exception du petit réfrigérateur mis à disposition des stagiaires, le réfrigérateur se limite à une utilisation de courte durée (journée ou week-end).

Vestiaires et toilettes sèches :

Le club dispose d'un vestiaire hommes et d'un vestiaire femmes afin de permettre à ses membres de pouvoir se changer sans aller jusqu'aux douches situées au niveau du parking de la base nautique.

Ce vestiaire se limite à une utilisation journalière, tout objet ou vêtement laissé sur place pourra être enlevé sans préavis.

Les toilettes sèches sont à disposition des membres pour leur permettre d'uriner et uniquement uriner, sans avoir à aller jusqu'aux sanitaires situées au niveau du parking de la base nautique.

L'entretien de ses toilettes est de la responsabilité de ses utilisateurs.

Pour les personnes ayant de plus amples besoins ou ne souhaitant pas participer à l'entretien des toilettes sèches, des sanitaires sont mis à disposition par le parc au niveau du parking de la base nautique.

Sanctions :

En cas de non-respect des règles énoncées précédemment, les sanctions suivantes seront applicables :

1er avertissement :

Avertissement oral fait par une personne mandatée par le Comité Direction

2ème avertissement :

Avertissement par courrier, lettre recommandée au nom de l'adhérent concerné.

3ème avertissement :

Exclusion définitive du club.